

# MESURES LIÉES AU CANNABIS POUR LA PROTECTION DES JEUNES AU NOUVEAU-BRUNSWICK



YMCA  
Youth Cannabis  
Awareness  
Program

Programme de  
sensibilisation des  
jeunes au cannabis  
du YMCA

## LOI SUR LE CONTRÔLE DU CANNABIS

En plus de la loi fédérale sur le cannabis, les objectifs de la loi sur le contrôle du cannabis sont de protéger la santé et la sécurité des résidents de la province, y compris celles des populations vulnérables, et de sensibiliser le public aux effets néfastes du cannabis sur la santé en restreignant l'accès au cannabis et en limitant les incitations à consommer du cannabis.

## ÂGE LÉGAL AU NOUVEAU-BRUNSWICK



19 ans est l'âge minimum pour acheter des accessoires de cannabis, ainsi que pour posséder ou cultiver du cannabis. La vente de cannabis à un mineur ou l'utilisation d'un mineur pour commettre des infractions liées au cannabis peut entraîner une peine pouvant aller jusqu'à 14 ans de prison.

## SANCTION POUR POSSESSION PAR DES MINEURS

1 infraction sur 8 à la Loi sur le cannabis concerne la possession de plus de 5 grammes de cannabis par des jeunes mineurs (Statistique Canada, 2020). En vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, les jeunes de 12 à 17 ans peuvent également faire face à des accusations liées au cannabis (par exemple, amendes, placement en centre de détention, probation, casier judiciaire des jeunes, etc.)



## LIMITER L'EXPOSITION DES JEUNES AU CANNABIS



La consommation de cannabis est strictement interdite dans tout lieu public. Dans une maison, le cannabis doit être gardé en sécurité et inaccessible aux mineurs (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2021). La promotion des produits du cannabis est limitée aux seuls vendeurs autorisés, et les produits ne peuvent être rendus visibles par un distributeur à toute personne âgée de moins de 19 ans.

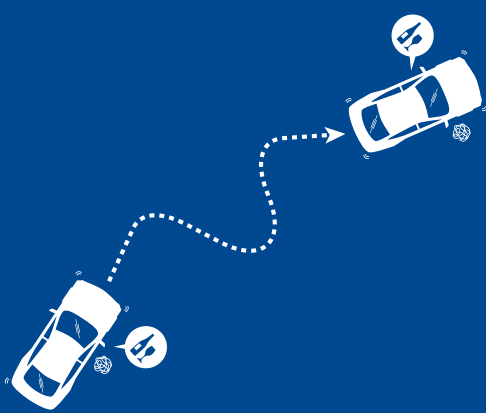
## PREVENIR LA CONDUITE SOUS L'EFFET DU CANNABIS

En 2019, 17 % des élèves de la 6e à la 12e année ont déclaré avoir été dans un véhicule routier conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool, du cannabis ou d'autres drogues illégales (Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, 2019).



## MESURES EN PLACE POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES ROUTES AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Tolérance zéro pour tous les conducteurs novices et les conducteurs de moins de 21 ans. Les conducteurs pris en flagrant délit de conduite sous l'effet du cannabis sont passibles d'amendes à partir de 1 000 \$ et d'interdictions de conduire pendant un an pour les premières infractions, ainsi que de peines d'emprisonnement à partir de 30 jours pour les secondes infractions, et d'un minimum de 120 jours pour les infractions suivantes.



### Liste de références

Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2021. Le cannabis au Nouveau-Brunswick. Santé Canada, 2020. Enquête canadienne sur le cannabis de 2020.  
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, 2019. Sondage sur le bien-être des élèves du Nouveau-Brunswick, de la 6e à la 12e année, 2018-2019.  
Statistique Canada, 2020. Le cannabis depuis la légalisation : Qu'est-ce qui a changé ?

[ymcagta.org/ycap](http://ymcagta.org/ycap)